

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 10 mai 2023

Date de convocation : le 04 mai 2023

Ordre du Jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du 11 avril 2023
- 2- Délibérations pour le Fonds de concours de la Communauté de Communes, pour la Médiathèque et le Pôle résidentiel
- 3- Vente coupe de bois
- 4- Installation colombariums
- 5- Location terrain communal
- 6- Subvention exceptionnelle associations
- 7- Optimisation éclairage 2ème tranche
- 8- Questions et information diverses

Présents : Mr Jean-Pierre TUREK, maire, Mr Grégory COURTET, Mme Évelyne COURET, Mr Alain BOURGEOIS, Mme Émilie HEUGAS, Adjoints, Mr Jean-Michel ZANCO, Mme Robertine DUFOUR, Mr Ludovic CHEVREAU, Mme Sandrine JABY, Mme Catherine LOISEAU, Mme Nadège ACHARD, Mr Jean-François BRUGIÈRE

Absents excusés : Nicole VEDRINE (Pouvoir à Mme Catherine LOISEAU, Mme Florence BOUEIX (Pouvoir à Mme Nadège ACHARD)

Absent : Mr Mathieu FLABA

Présents : 12, votants : 14

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h37, Mme Robertine DUFOUR est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 avril 2023

Mr le Maire demande s'il y a des questions.
Pas de questions ?

Il est procédé au vote.

Vote : Pour 14 / Contre 0 / Abstention 0

2- Délibérations pour le Fonds de concours de la Communauté de Communes pour les travaux de la médiathèque et du pôle résidentiel

Mr Le Maire :

La Communauté de Commune nous verse pour la fin des travaux, pour la Médiathèque une somme de 30000 euros et pour le Pôle résidentiel une somme de 60000 euros. Il faut délibérer pour chacun.

Mme Évelyne COURTET :

Ce sont des sommes qui nous sont dues par la Communauté de Communes, promises à chaque rendez-vous. Ils sont en train de rédiger les conventions des Fonds mais il manque dans le dossier les délibérations pour autoriser ses versements,

Mr le Maire :

Est-ce qu'il y a des questions ?

Pas de questions

Il est procédé aux votes :

Votes : Pour la Médiathèque : Pour 14 / Contre 0 / Abstention 0

Votes : Pour le Pôle résidentiel : Pour 14 / Contre 0 / Abstention 0

3- Vente de coupe de bois

Mr le Maire :

C'est une vente de coupe de bois sur la parcelle 15 à Chomadoux qui était sur le catalogue depuis 3, 4, 5 ans mais qui ne trouve pas de preneur.

Lecture de l'article concernant la vente de coupe de bois par Mr le Maire.

Volume prévu 660 m³ qu'ils appellent coupe irrégulière.

Mr Jean-François BRUGIÈRE :

C'est le bois entre Saint-Sulpice et le chemin qui descend vers la forêt domaniale, avec des beaux arbres mais difficile d'accès.

Mr le Maire :

Est-ce qu'il y a des questions ?

Pas de questions

Il est procédé au vote pour me donner pouvoir à la signature pour cette coupe et vente de bois.

Votes : Pour 14 / Contre 0 / Abstention 0

4- Installation Colombariums

Mr Alain BOURGEOIS :

Le dernier colombarium construit l'an dernier, il ne reste plus que 2 places, nous avons donc décidé d'en commander 2 autres, du au nombre important de demandes d'incinérations.

Le prix de deux nous revient à 11825 euros TTC et si on en commande qu'un c'est 7400 euros TTC l'unité. C'est déjà prévu dans le budget. La commande sera faite auprès du même prestataire afin que les colombariums restent tous identiques.

Des places sont louées mais restent vides. De nouveaux règlements seront étudiés très prochainement et seront mis à l'ordre du jour.

5- Location terrain communal

Grégory COURTET :

Nous avons reçu un courrier de Mr CHADEYRON Christian, exploitant agricole à Vedrine qui a cessé son activité professionnelle au 31 décembre 2022 et laisse la parcelle XB0001P d'une surface de 1ha et la parcelle XB0002P d'une surface de 7ha13a et 35ca. C'est 2 parcelles sont libre à la location.

Mr Nicolas CONDY a émis le souhait d'occuper ces terrains laissés par Mr CHADEYRON pour son exploitation.

Il est proposé au conseil municipal de lui louer ces 2 parcelles de terrains communaux à Mr Nicolas CODY, à partir du 11 mai 2023, pour une superficie totale de 8ha13a et 35ca au tarif de 40€ TTC/ ha, révisable selon l'indice des fermages annuel.

Mr le Maire :

Pourquoi c'est à Mr Nicolas CONDY qu'on attribue ces locations ?

Nadège ACHARD voulait poser la même question.

Mr le Maire :

Mr Nicolas CONDY c'est le seul jeune agriculteur de la commune.

Nadège ACHARD :

C'est ce que je voulais te demander

Du coup, comment ça fonctionne, il n'y a pas eu la commission agricole ?

Mr le Maire :

Pas de commission agricole.

C'est la règle qui veut que ça soit le jeune qui s'installe qui est prioritaire. On a fait vite aussi, pour lui permettre d'avoir des aides.

Nadège ACHARD :

Je me demandais aussi, comment on peut être au courant, comment les agriculteurs peuvent savoir s'il y a des terrains disponibles ?

Mr le Maire :

On ne peut pas le savoir sauf si l'agriculteur écrit un courrier pour informer sa cessation.

On peut l'exposer, l'afficher.

Par contre, là, il n'y a qu'une personne susceptible de l'avoir.

Nadège ACHARD :

Et forcément, il faut que ça soit un jeune ?

Mr le Maire :

Oui, c'est dans les règles. Aujourd'hui, il est le seul mais demain , il peut y en avoir d'autres.

Grégory COURTET :

Il est installé depuis le 29 mars 2023, il a son numéro d'entreprise, ses formations et son numéro de cheptel.

Mr le Maire :
Est-ce qu'il y a des questions ?
Pas de questions

Il est procédé au vote
Vote : Pour 14 / Contre 0 / Abstention 0

Remarque :
Jean- François BRUGIÈRE
Des jeunes qui s'installent, il faut voter pour . Comme il n'y en pas beaucoup.

6 Subvention exceptionnelle associations

Alain BOURGOEOIS :
Nous avons 2 délibérations à voter

1) Pour un regroupement de foot-balle enfants
CHALLENGE Raymond ARTIGE, organisé le 18 mai au Stade de Messeix, une subvention exceptionnelle de 100 euros est versée à l'ASMB qui reversera au club, pour remercier les jeunes (toutes les communes participent).

Pour 14 / Contre 0 / Abstention 0

2) Pour les Amis d'hier et d'aujourd'hui :
Nouvelle salle, achat de pendule, de poubelle et de cadre, etc..., subvention exceptionnelle de 62,97€. La facture n'a pas été proposée à la mairie mais ça a été payé directement).
Nous allons donc rembourser ce paiement.

Pour 14 / Contre 0 / Abstention 0

7- Optimisation éclairage public 2ème tranche

Grégory COURTET :
Suite à la 1ère délibération, en fin de l'année dernière, pour la mise en conformité de commande d'optimisation des systèmes de gestion d'éclairage public, par le territoire d'énergie du Puy de Dôme nous propose de compléter ces travaux par une 2ème tranche, Vedrine, Messeix bourg, Les Gannes et Chomadoux. Pour une somme de 1680,00€ TTC qui sera prise sur le budget d'investissement au chapitre éclairage public sur la ligne diverse.

Je vous propose de délibérer pour le paiement de cette somme et pour donner pouvoir au Maire de signer la convention de financement avec le Territoire d'énergie 63.

Pour 14 / Contre 0 / Abstention 0

8- Questions et informations diverses

Évelyne COURTET :

- 1) Inauguration du Pôle Résidentiel, le mercredi 07 juin à 10h30.
Les invitations partent le 10 mai, vous êtes tous invités.

- 2) Le repas des aînés aura lieu, le dimanche 15 octobre 2023 à midi, à la salle Socio-culturelle.

Évelyne COURTET :

- 3) La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le vendredi 09 juin 2023, pour élire les délégués qui vont voter pour le renouvellement des sénateurs qui se déroulera le 24 septembre 2023.

Pour une commune de 15 conseillers, il y aura 3 délégués qui iront voter mais il faut quand même 3 suppléants. Je vous ai imprimé le dossier.

C'est un engagement, il faut aller voter obligatoirement et donner une procuration en cas d'empêchement. Ce sera certainement sur Clermont-Ferrand.

Chaque conseiller peut monter une liste et cela jusqu'au début du scrutin, 15 voix rapportent 3 postent. On fera la préparation des enveloppes et tout ce qu'il faut pour ça.

Jean-François BRUGIÈRE :

- 4) Dans le week-end, j'ai eu un coup de fil comme quoi la pelleteuse, le tracteur étaient à Bialon. La personne demande si la pelleteuse c'est celle louée par la commune et combien de temps ça va être loué ?

Grégory COURTET :

Elle était loué pour 5 jours du lundi au vendredi.

Un employé a demandé le samedi après-midi, s'il pouvait la louer tant que la pelleteuse était encore sur la commune. Il l'a loué pour 2 jours, à son compte et la présence du tracteur, c'était pour l'emmener sur place.

N'oublions pas que ces appareils sont bipés. Ils ont leur propre système de GPS.

Jean-François BRUGIÈRE espère que si un employé souhaite utiliser le tracteur ce sera pour tout le monde pareil.

Gregory COURTET :

- 5) Assainissement . Des personnes appellent pour de problèmes de bouchage et ces problèmes deviennent récurrents, on dit que c'est toujours la faute de la commune. Les agents vérifient et souvent ce n'est pas toujours dans la partie de la commune.

Dorénavant, si c'est toujours le cas, nous allons prendre des mesures, la commune paiera si le problème est dans la partie de la communale et si c'est dans la partie privée, c'est à la personne de payer.

Mr le Maire indique que quand on fait intervenir une entreprise pour ce genre de problème, si c'est du côté communal, ce sera à la commune de payer mais si c'est dans la partie du privé, ce sera à la personne de payer.

Mr le Maire dit qu'il y a quand même des personnes qui font le nécessaire quand elles ont ce problème.

6) La fête de la musique de notre commune est reportée le 23 juin 2023 à partir de 18h/18h30, afin de faire profiter plus de monde. Ce sera animé par Mr LENIAUD que nous avons déjà eu l'occasion de voir et d'écouter, l'année dernière.

Mr le Maire demande s'il y a d'autres questions ou des informations

Plus de questions, plus d'informations. La séance est levée, il est 20h16.